

ACCOMPAGNEMENT VERS L'INSERTION PROFESSIONNELLE, DOCUMENT DE PRÉSENTATION

Appel régional à projets ouvert du 1 février au 1 avril 2021 (24h00, GMT+2, heure de Bucarest)

1. CADRE GÉNÉRAL

Dans le cadre de son projet régional pour l'emploi, la formation et l'insertion, l'Agence Universitaire de la Francophonie en Europe centrale et orientale (AUF ECO) lance un appel à projets pour développer les compétences et favoriser l'insertion professionnelle des étudiants francophones des établissements membres de l'AUF ECO (cf. www.auf.org/les_membres/nos-membres/).

Objectif global et enjeux : accompagner des projets innovants des établissements qui permettent aux étudiants francophones de monter en compétence, les redynamiser et les aider à s'insérer professionnellement.

De manière plus spécifique, ces projets doivent viser les résultats suivants :

- l'acquisition de nouvelles ressources pour répondre aux besoins spécifiques des étudiants ;
- l'identification et application des méthodologies innovantes d'insertion professionnelle ;
- une modalité précise et spécifique au parcours d'insertion socio-professionnelle ;
- la constitution des équipes projet à dérouler en commun au niveau local et régional ;
- l'accompagnement dans la conception et l'élaboration des projets professionnels des étudiants ;
- l'identification/appropriation de compétences transversales et valorisables sur le marché du travail ;
- la mise en relation entre les étudiants francophones et le réseau de partenaires territoriaux et thématiques des universités ;
- la sensibilisation des étudiants francophones autour de la découverte de nouveaux secteurs d'activités et métiers ;
- l'augmentation du taux d'insertion professionnelle des diplômés francophones.

Ces projets devront obligatoirement être menés en partenariat avec un réseau d'au moins 3 acteurs socioéconomiques (y compris les autorités locales dans le domaine de l'emploi).

2. TYPES DE PROJETS ÉLIGIBLES

Les projets pourront avoir des formats divers et ils seront basés sur une méthode participative et interactive.

Les activités soutenues dans le cadre de cet appel visent particulièrement :

- des activités de sensibilisation : un accueil/échange visant à cerner les attentes des étudiants francophones ;
- des ateliers thématiques de formation linguistique et professionnelle permettant aux étudiants francophones de se retrouver entre pairs, mais également de s'outiller en matière de recherche d'emploi ;
- un accompagnement et suivi permettant de définir leurs projets professionnels et de les informer des différents dispositifs existants pour qu'ils puissent s'en saisir ;
- un soutien à la mise place des stages professionnels locaux cofinancés, qui sont un atout majeur dans le parcours professionnel ;
- des activités de communication et de dissémination.

Au total, les activités d'un atelier de formation prévoient un minimum de 20h d'enseignement/atelier/sur maximum 4 jours ouvrables (pour un formateur en mobilité), intégrant des modes d'apprentissage diversifiés et avec au moins 50% du contenu enseigné en langue française.

3. SOUTIEN DE L'AUF

Dans la limite du budget disponible, l'AUF s'engagera sur le financement d'un projet de **8 mois** (mai – décembre 2021).

La subvention de l'AUF couvrira maximum **60%** du coût global du projet et ne pourra pas dépasser **3000 EUR** pour les 8 mois du projet.

Il s'agit prioritairement des frais suivants :

- frais de formateurs, frais d'organisation des ateliers de formation (logistique et technique), frais de communication, frais de mobilité (pour les formateurs), allocations de stage local cofinancé, etc., selon les barèmes en vigueur à l'AUF au moment de l'appel ;
- un volume de maximum 50 heures est fixé pour des activités de formation et un seuil de maximum 5% du budget du projet est fixé pour la coordination et le pilotage des activités.

4. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le projet doit être porté par un établissement d'enseignement supérieur membre de l'AUF ECO. Un établissement membre peut déposer plusieurs dossiers. Le porteur du projet doit satisfaire aux conditions suivantes, faute de quoi le dossier ne sera pas examiné :

- être à jour dans le paiement de la cotisation à l'AUF ;
- soumettre le projet via le formulaire de candidature en ligne dans les délais impartis ;
- produire l'ensemble des pièces demandées (cf. section 9 du présent document) ;
- avoir des partenariats opérationnels pour la mise en place du projet ;
- le porteur de projet doit présenter un budget prévisionnel équilibré et indiquer la contribution financière (cofinancement hors BSTG) de l'établissement porteur et des partenaires du projet.

5. PROCÉDURE DE SÉLECTION

L'ensemble des projets déposés lors de cet appel seront traités, dans un premier temps, sur la base des critères de recevabilité administrative. Seulement les projets qui répondent aux critères administratifs de candidature seront évalués, dans un second temps, au regard de critères scientifiques et de sélection ci-dessous. L'AUF en Europe centrale et orientale soumet les candidatures éligibles à la Commission régionale d'experts qui décidera sur le contenu scientifique et l'opportunité des candidatures. Conformément aux usages universitaires, les décisions de la Commission régionale d'experts sont rendues de façon souveraine.

L'AUF ECO publie la liste des projets à financer à concurrence des budgets disponibles. La liste des résultats finaux sera disponible en ligne dans la rubrique « Actualités » du site de l'AUF : www.auf.org/europe-centrale-et-orientale/

6. CRITÈRES DE SÉLECTION

Le porteur du projet sélectionné se verra attribuer une subvention en fonction des caractéristiques du projet (qualité, innovation, interdisciplinarité, valorisation, communication et impact) et notamment :

- le caractère innovant, dynamique et interactif ;
- la démarche partenariale/collaborative : le projet doit être obligatoirement porté au moins par un établissement membre de l'AUF en ECO en partenariat avec 3 acteurs socioéconomiques locaux ou régionaux ;
- le projet doit mettre les étudiants en interaction avec des entreprises, associations, collectivités et il doit répondre à un besoin réel ;
- la qualité intrinsèque du dossier : clarté du projet et de ses objectifs et enjeux, présentation de son déroulement et de ses développements, présentation de ses conditions de réalisation ;
- le projet doit s'inscrire dans le temps pour une montée en compétences des étudiants francophones ;
- la valorisation et la pérennité du projet : le projet doit prendre en compte la pérennité de l'action au-delà du soutien de l'AUF ;
- le financement demandé à l'AUF ne dépassera pas **60% du montant total** et doit être en totalité dédié au projet. Il doit être réaliste et documenté (calendrier des activités et budget prévisionnel à joindre au projet).

Une attention particulière sera accordée à la qualité rédactionnelle du dossier et à la présence de l'ensemble des informations d'ordre scientifique, administratif et financier demandées.

7. DURÉE DES PROJETS

Les projets seront mis en place pendant la période du **1 mai** au **17 décembre 2021**.

8. CALENDRIER

1 février 2021 – lancement de l'appel à projets

1 avril 2021 – clôture de l'appel à projets

20 avril 2021 – publication des résultats de l'appel à projets

1 mai – 17 décembre 2021 – mise en place des activités.

9. CONSTITUTION DU DOSSIER

ATTENTION :

Le dossier doit obligatoirement être déposé en ligne sur la plate-forme formulaires.auf.org (**Appel à projets 2021, Accompagnement vers l'insertion professionnelle, Europe centrale et orientale**) au plus tard le **1 avril 2021**, délai de rigueur.

Pour être complet, **le dossier doit comprendre les pièces suivantes :**

- le formulaire de candidature, dûment complété en ligne,
- les annexes au formulaire de candidature (CV du référent de l'université, lettre d'engagement de l'université, lettres d'engagement des partenaires, calendrier des activités, budget prévisionnel détaillé).

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français. L'absence d'une pièce entraînera automatiquement le rejet du dossier. Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après la validation du formulaire en ligne.

Un établissement peut déposer plusieurs projets. Un dossier complet doit être constitué pour chaque projet proposé.